

# LA CHARTE DES BÉNÉVOLES

de l'évêché de Nanterre

Hommes et femmes de bonne volonté, voilà ce que signifie le mot bénévole. L'Eglise de Notre Seigneur a toujours suscité un nombre impressionnant de personnes dévouées et généreuses de leur temps et de leur compétence.

Jésus dans ses paraboles nous a dit que chacun possède au moins un talent et bien souvent même de nombreux talents. Il ne convient pas de les enfouir mais de les faire fructifier pour le bien de tous.

Le Seigneur Jésus-Christ lui-même est notre modèle. Il est venu « non pour être servi, mais pour servir ». C'est lui qui nous a appris « qu'il y a plus de joie à donner qu'à recevoir » et il a donné son message pour que « sa joie soit en nous et que cette joie soit parfaite ».

C'est en raison de cette joie que je voudrais rendre grâce au Seigneur pour toutes les personnes qui se rendent disponibles avec enthousiasme pour servir Dieu et leurs frères et sœurs en humanité et remercier celles-ci de leur disponibilité et générosité.

Pour que cette mission puisse se dérouler dans la sérénité et dans

l'unité, nous proposons cette charte des bénévoles pour notre diocèse de Nanterre. Afin que ceux qui s'engagent le fassent en connaissance de cause, certaines règles doivent être rappelées. Cela permet d'éviter les incompréhensions qui peuvent naître d'imprécisions initiales. Outil de clarification, cette charte permet à tout bénévole de savoir à quoi il a la générosité de s'engager.

Je suis heureux de vous accueillir à l'évêché de Nanterre où je souhaite de tout cœur que vous puissiez trouver la joie promise par le Christ, en donnant le meilleur de vous-même et en gratifiant les autres. J'espère que vous trouverez ici une équipe chaleureuse avec laquelle vous aurez plaisir à travailler en faisant fructifier la vigne du Seigneur dans un esprit de fraternité, d'intériorité et de créativité.

Croyez à ma prière pour vous-même et tous ceux qui vous sont chers et à mon entier dévouement dans le Christ, notre Seigneur.■

✠ **Mgr Matthieu Rougé,**  
**évêque de Nanterre**

1. Éditorial de Mgr Matthieu Rougé .....	3
2. Être bénévole à l'évêché de Nanterre .....	5
3. La carte du Diocèse .....	6
4. Des responsabilités et engagements réciproques .....	8
5. Être bénévole, en pratique .....	10
6. Comment devenir bénévole à l'évêché .....	11
7. Annexes : Convention de bénévolat .....	12

Le bénévole, à la suite d'un appel extérieur ou intérieur, propose de consacrer du temps et de mettre ses compétences au service de la communauté catholique.

C'est une démarche personnelle, gratuite, dont la motivation repose uniquement sur la dimension de service, et non pas sur des critères de rentabilité.

En référence à la foi en Jésus-Christ et au titre de son baptême, le bénévole veut partager ses compétences et ses savoirs dans le cadre des instances de l'Église.

En l'associant à la mission de l'Église, cet engagement peut permettre au bénévole de grandir spirituellement.

Il faut donc veiller particulièrement à ce que l'insertion du bénévole dans l'équipe soit réussie dans le respect des conditions de fonctionnement et du renouvellement des membres et des responsables.

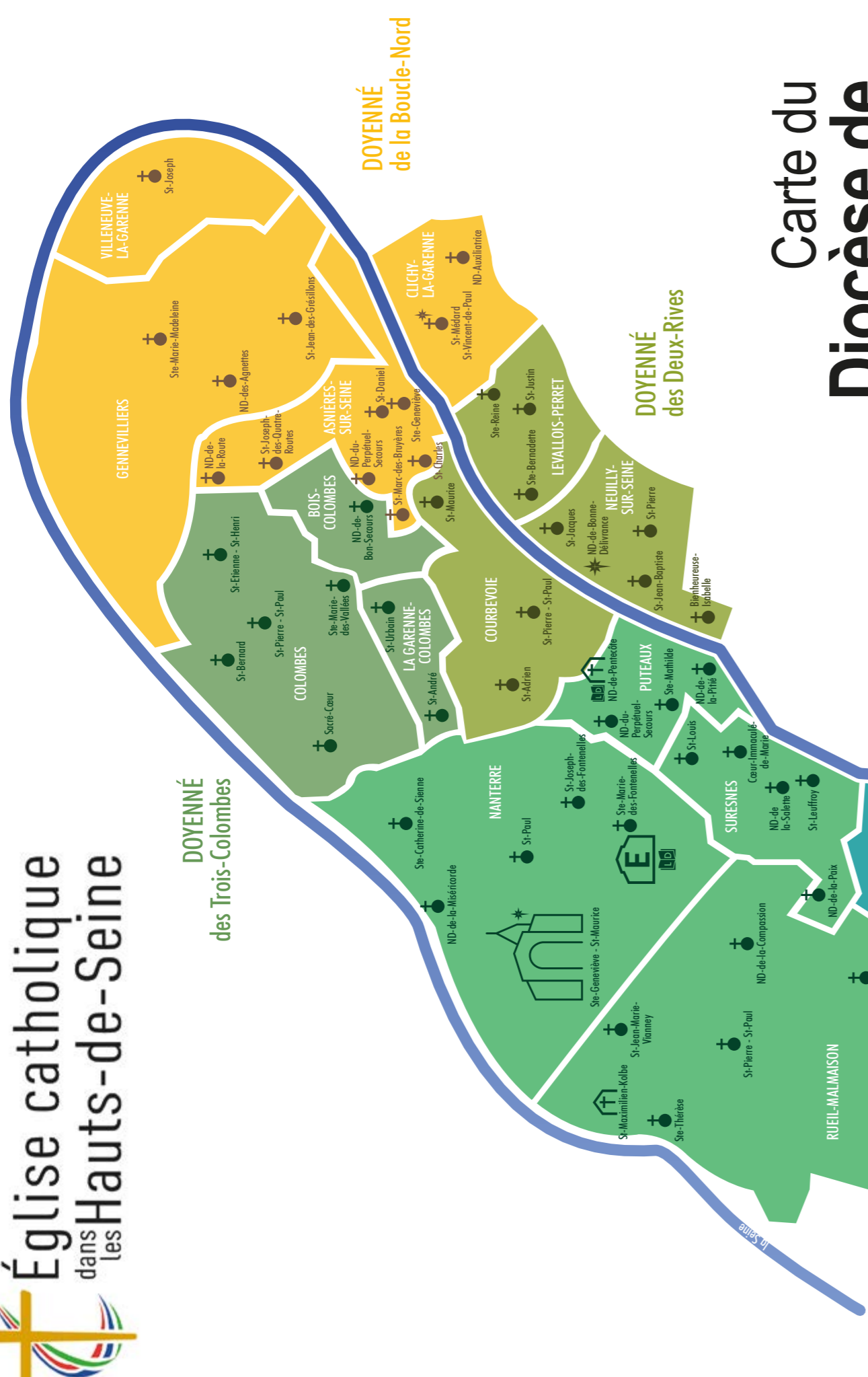
L'engagement du bénévole sera ainsi limité dans le temps et doit être prévu pour une activité bien précise.

Par ailleurs, d'autres bénévoles s'engagent différemment, en intervenant occasionnellement et en rendant service, sans engagement de durée et pour des événements ponctuels.

L'engagement des bénévoles est accueilli sur la base du volontariat, de la gratuité et des compétences qu'ils mettent au service de l'Église. ■



Église catholique  
dans les Hauts-de-Seine



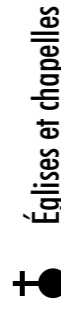
# Carte du Diocèse de Nanterre



Cathédrale



Évêché



Églises et chapelles



Sanctuaires diocésains



Maisons d'Église



Direction diocésaine de l'Enseignement catholique



Service diocésain des aumôneries de l'enseignement public



Librairies diocésaines



[www.diocese92.fr](http://www.diocese92.fr)

## EN ACCUEILLANT LES BÉNÉVOLES, L'ÉVÊCHÉ DE NANTERRE S'ENGAGE À :

- Confier une mission claire en termes de contenu et d'objectifs et en respecter les modalités fixées avec le bénévole (présence, durée...).
- Accueillir et associer le bénévole à la vie d'équipe comme un partenaire à part entière.
- Veiller à ce que la communication soit partagée entre tous.
- Prendre soin du bénévole par des points réguliers avec son référent, notamment avec un temps annuel de relecture de la mission.
- Offrir des propositions de ressourcement spirituel.
- Proposer au bénévole de se former.
- Respecter un délai de prévenance raisonnable en cas de décision d'interruption de la mission.
- Anticiper et accompagner la fin de mission.

## EN REJOIGNANT L'ÉVÊCHÉ DE NANTERRE, LE BÉNÉVOLE S'ENGAGE À :

- Se mettre au service de l'Église sous la conduite de l'évêque et adhérer à la mission qui lui est confiée au sein de l'équipe ou du service.
- Collaborer dans un esprit d'ouverture et d'entraide avec tous et veiller à une bonne communication.
- Assurer sa mission avec sérieux et régularité dans le respect des règles de vie de l'évêché.
- Suivre la ou les formations qui paraîtront nécessaires à sa mission.
- Observer un devoir de réserve et de discrétion.
- Accepter qu'il puisse être mis fin à sa mission.
- Anticiper la fin de sa mission et prévoir un délai raisonnable s'il met lui-même fin à sa mission.

- La durée de la mission sera de préférence de 1 à 3 ans, avec possibilité de renouvellement après accord des deux parties.
- La décision de renouvellement ou non est prise quelques mois avant la fin de la mission afin d'assurer la continuité du service.
- Les bénévoles ne perçoivent aucune rémunération ni contrepartie. S'ils engagent des dépenses personnelles pour l'exécution de leur mission, les bénévoles peuvent se faire rembourser, avec l'accord préalable de leur responsable.
- Les bénévoles sont couverts dans le cadre de leur mission par une assurance responsabilité civile pour les dommages qu'ils pourraient causer aux tiers. Ils sont également couverts par une assurance individuelle accidents en cas d'invalidité permanente ou de décès pour les accidents corporels dont ils pourraient être victimes.
- L'exercice d'une activité bénévole n'ouvre pas droit à une couverture sociale puisque le bénévole ne perçoit aucune rémunération et ne cotise pas.
- En situation de conflit dans le cadre de sa mission, l'évêque demande au bénévole de participer à une entrevue d'information sur la médiation.
- Le bénévole a accès au parking et à la cafétaria de la Maison Diocésaine.
- Un poste de Référent Bénévoles a été créé au sein de l'Economat. N'hésitez pas à le contacter, il est là pour vous.

- Découvrez l'évêché, ses missions et son organisation sur <https://diocese92.fr>
- Si vous n'avez pas de contact personnel avec un membre de l'évêché, faites-vous connaître sur le site en nous disant votre souhait et vos compétences : <https://diocese92.fr/benevoles>
- Vous serez contacté par un service diocésain.
- Vous rencontrerez son responsable.
- En cas d'accord mutuel, votre engagement sera formalisé par une convention de bénévolat.

## CONVENTION DE BÉNÉVOLAT

Cette convention est établie en application de la Charte des bénévoles de l'évêché de Nanterre ;  
il en est remis un exemplaire au bénévole.

Elle est signée entre :

Père / M. / Mme / ..... , **responsable de service**,

et M. / Mme / ..... , **bénévole**,

Entre les 2 parties il est convenu ce qui suit :

M. / Mme / .....

s'engage bénévolement au service de .....

en qualité de .....

Sa mission est définie dans l'annexe jointe.

Cette activité sera répartie sur ..... jours par semaine, en dehors des temps de vacances

(ou autre rythme spécifique à la mission confiée).

Cet engagement prend effet à compter du ..... pour une durée de ..... ans.

Cette mission, exercée dans un esprit de don et de gratuité ne bénéficie d'aucune contre- partie financière.

En matière d'assurance, d'indemnisation et de couverture sociale, les deux parties sont d'accord pour se référer aux termes de la charte.

En situation de conflit dans le cadre de sa mission, le bénévole devra participer à une entrevue d'information sur la médiation.

Le responsable de service et le bénévole s'engagent à respecter toutes les dispositions de la charte des bénévoles de l'évêché de Nanterre.

Par son engagement, le bénévole manifeste sa volonté d'assurer le service de l'Église conformément aux orientations définies par l'évêque, ses collaborateurs et ses conseils. De son côté, le responsable du service respectera les engagements pris avec le bénévole et s'engage à proposer au bénévole des moyens de ressourcement spirituel.

**Fait à Nanterre, le .....**

Signature du bénévole

Signature du responsable de service

## ANNEXE A LA CONVENTION DE BÉNÉVOLAT

**Elle comprendra :**

- le descriptif de la mission.
- le nom du référent et son rôle (si celui-ci est différent du responsable de service).
- les personnes avec lesquelles le bénévole doit collaborer et celles avec lesquelles il doit être en lien.
- la personne à laquelle le bénévole doit rendre compte de son activité.
- les temps de présence (si l'activité a lieu à jours fixes).

**Nota :**

L'original signé de la convention et de son annexe sera remis au bénévole avec la charte des bénévoles.

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

*« À tous les laïcs incombe la noble charge de travailler  
à ce que le dessein divin du salut parvienne  
de plus en plus à tous les hommes  
de tous les temps et de toute la terre. »*

***Lumen Gentium, Paul VI***





**Service Ressources Humaines**

85 rue de Suresnes

92000 Nanterre

01 41 38 12 30